

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 47/001/2007
14 décembre 2007
ÉFAI

Porto Rico. Amnesty International est préoccupée par les informations faisant état de violences policières contre des manifestants non armés

Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles la police aurait commis des actes de violence contre des manifestants non armés qui protestaient contre un projet immobilier de luxe sur la côte, à Porto Rico, mercredi 12 décembre. Si l'organisation se félicite de l'annonce rapide de l'ouverture d'une enquête externe sur ces événements, elle est préoccupée par le fait que ces allégations renvoient à une politique systématique de mauvais traitements de la part de la police, y compris des manœuvres de harcèlement à l'égard des journalistes témoins de tels événements.

Amnesty International a déclaré que les autorités devaient veiller à ce que les policiers soient formés à respecter les droits humains et les normes internationales relatives au recours à la force. Tout agent dont il s'avère qu'il a violé ces normes devrait être tenu de rendre des comptes.

Le 12 décembre, plus de 100 policiers appartenant à une unité tactique de la police nationale se sont affrontés avec une cinquantaine d'écologistes qui bloquaient l'entrée des camions sur le chantier de Paseo Caribe. La veille, le département de la Justice avait suspendu les permis de construire sur ce site, dont une partie appartient au domaine public, mais certaines opérations étaient autorisées en attendant l'issue des négociations.

Selon les informations dont on dispose, les policiers auraient poussé violemment les manifestants, les jetant par terre ou les traînant au sol. Plusieurs manifestants ont été blessés, dont le producteur de films Pedro Muñoz qui souffrirait de plusieurs blessures après avoir été brutalisé par la police.

Un porte-parole de la police a déclaré que les policiers avaient fait leur devoir et que certains manifestants avaient refusé d'être déplacés et avaient donné des coups de pied aux policiers. Cependant, d'autres informations suggèrent que les manifestants pacifiques ont été maltraités au moment où ils étaient traînés à l'écart par les policiers ou lorsqu'ils étaient allongés au sol sans opposer de résistance.

Des personnes se sont également plaintes de ce que les policiers avaient agi de manière agressive envers les journalistes, les poussant au loin et les empêchant d'observer les événements pour pouvoir en témoigner.

Les violences policières alléguées semblent violer les normes internationales définies dans le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et dans les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Ces instruments internationaux disposent que les policiers doivent utiliser des méthodes non violentes avant d'avoir recours à la force, et que celle-ci doit être utilisée uniquement lorsqu'elle est strictement nécessaire, de manière proportionnelle à la menace posée et de façon à causer le moins de dommages ou blessures possibles.

Les normes des Nations unies mettent l'accent sur le fait que chacun a le droit de participer à des rassemblements légaux et pacifiques conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Principes de base disposent que « *les responsables de l'application des lois doivent s'efforcer de disperser les rassemblements illégaux mais non violents sans recourir à la force et, lorsque cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire* ».

Amnesty International espère que la commission nommée pour examiner le comportement de la police à Paseo Caribe procédera à une enquête impartiale et exhaustive en se fondant sur les normes et les directives internationales concernant l'utilisation de la force par la police. L'organisation insiste sur le fait que les résultats de ces investigations devront être rendus publics le plus tôt possible.

L'enquête devra également porter sur les manœuvres qui auraient été opérées contre les journalistes pour les empêcher de couvrir les événements, et sur les allégations selon lesquelles certains d'entre eux auraient été soumis à une force injustifiée. L'organisation est préoccupée par le fait que ce ne sont pas les premières informations faisant état de journalistes que l'on harcèle ou empêche de couvrir des événements à Porto Rico. En février 2006, des membres du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) des États-Unis auraient utilisé du gaz poivre et eu recours à une force injustifiée contre des journalistes qui voulaient couvrir un raid de la police au domicile d'un militant politique. L'appel qu'Amnesty International avait alors lancé aux autorités américaines pour qu'elles enquêtent sur ces faits est resté sans réponse.

FIN/

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org
Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni
www.amnesty.org